

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

15-oct.-2024 Date de révision 15-oct.-2024 Numéro de révision 1 Date

d'émission

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-91911011-001_PGP_CLPR7_EUR

Ariel Professional S8 - SC Détachant HvdrOxi. Nom du produit

Forme du produit Mélange Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées Aucune information disponible Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels

Additif de lessive - Agent de renfort de lavage Catégorie de produit

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Fabricant

FRANCE P&G - Rakona. Ottova 402, 269 32 Rakovník, IČO: 270 86 721 Kancelář distributora: Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Procter & Gamble Czech Toxikologické informační středisko, Na Bojišti 1, 128 08

Aulagnier – 92665 Asnières Cedex Praha 2

(France)

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs

professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG

PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl -Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 🕒 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs

professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel: FRANCE: service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France: N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique: Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg: Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

(CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

Gants de protection

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

J.Z Wicianges								
Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro	CE n°	Classification	Limite de	Facteur M	Facteur M
			d'enregistre	(numéro	selon le	concentration		(long terme)
			ment	d'index UE)	règlement	spécifique		
			REACH		(CE)	(LCS)		
					nº 1272/2008			
					[CLP]			
Hydrogen peroxide	7722-84-1	10 - 20	01-21194858	231-765-0	Acute Tox. 4	Eye Dam. 1 ::	-	-
(H2O2)			45-22		(Oral) (H302)	50%<=C<10		
					Acute Tox. 4	0%		
					inhalation	Eye Irrit. 2 ::		

(H332) 5%<=C<8%	
Aquatic Ox. Liq. 1 ::	
Chronic 3 70%<=C<10	
(H412) 0%	
Ox. Liq. 1 Ox. Liq. 2 ::	
(H271) 50%<=C<70	
Skin Corr. 1A %	
(H314) Skin Corr. 1A	
STOT SE 3 ::	
(H335) 70%<=C<10	
(1333) 70%=310	
Skin Corr. 1B	
SKII COII. 15	
50%<=C<70 %	
50%<=C<10	
0%	
STOT SE 3 ::	
35%<=C<10	
0%	

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter

un médecin

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever

les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption

cutanée: consulter un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un

centre antipoison.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons.

Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Certaines sont des comburants et peuvent enflammer les matières combustibles (bois,

chimique papier, huile, vêtements, etc.).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. et précautions pour les pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Ramasser avec un matériau inerte, humide et non combustible à l'aide d'outils propres ne

produisant pas d'étincelles et placer dans des récipients plastiques couverts non

hermétiquement pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage,

et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux

sans danger

bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec les yeux. Remarques générales en matière Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et

un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant d'hygiène

ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à

l'écart de la chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources

d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité. Mesures de gestion des risques

(RMM)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Hydrogen peroxide (H2O2)	-	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL 2 ppm STEL 2.8 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Hydrogen peroxide (H2O2)	-	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 4.2 mg/m³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Hydrogen peroxide (H2O2)	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m³	TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m ³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 mg/m³	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Hydrogen peroxide (H2O2)	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ STEL: 2 ppm	-	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	-	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ Ceiling: 2 ppm Ceiling: 3 mg/m³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Hydrogen peroxide (H2O2)	-	-	-	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 3 ppm STEL: 2.8 mg/m³	TWA: 0.4 mg/m ³ STEL: 0.8 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Hydrogen peroxide (H2O2)	TWA: 1 ppm	-	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ Ceiling: 2.8 mg/m ³	-	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Hydrogen peroxide (H2O2)	NGV: 1 ppm NGV: 1.4 mg/m³ Bindande KGV: 2 ppm Bindande KGV: 3 mg/m³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m³	1ppmTWA	1ppmTWA 1.4mg/m³TWA

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
	long terme - systémique	long terme – systémique	long terme – locale	long terme – locale
Hydrogen peroxide (H2O2)	-	-	-	1.4 mg/m ³

Nom chimique	Consommateur – orale, long	Consommateur – inhalation,	Consommateur – cutanée,
	terme – locale	long terme – locale et	long terme – locale et
		systémique	systémique
Hydrogen peroxide (H2O2)	-	0.21 mg/m ³	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,	Travailleur – cutanée,	Travailleur – inhalation,
	court terme –	court terme –	court terme – locale	court terme – locale
	systémique	systémique		
Hydrogen peroxide (H2O2)	-	=	-	3 mg/m ³

Nom chimique	Consommateur - inhalation, court terme	Consommateur – cutanée, court terme –
	– locale	locale
Hydrogen peroxide (H2O2)	1.93 mg/m ³	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Hydrogen peroxide (H2O2)	0.013 mg/L	0.013 mg/L	0.014 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau	Sédiments	Usine de	Terrestre	Air	Oral(e)
	douce	marins	traitement des			
			eaux usées			
Hydrogen peroxide (H2O2)	0.047 mg/kg dwt	0.047 mg/kg dwt	4.66 mg/L	0.002 mg/kg dwt	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectLiquideCouleurincoloreOdeurInodoreSeuil olfactifnon applicable

<u>Propriété</u>

Point de fusion / point de

congélation

Valeurs

Aucune donnée disponible

Remarques • Méthode

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle 95 - 110 °C

d'ébullition Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

pour les produits liquides Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

ce produit Aucune donnée disponible

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

pour les produits liquides

Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

Sans obiet. Cette propriété n'est pas d'application

ce produit

nН

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Hydrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage

Soluble dans l'eau

Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

1 - 1.2 Densité relative

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

pour les produits liquides

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Comburant.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e). mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Matière combustible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation	
Hydrogen peroxide (H2O2)	694 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	= 2000 mg/m ³ (Rat) 4 h	

	Cancérogéni cité		Lésions oculaires	·	Toxicité pour le développem ent	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Hydrogen peroxide	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-	-	-

_		Cancérogéni cité	•	Lésions oculaires	·	Toxicité pour le développem ent	Espèce	Mutagénicité	Espèce
(I	H2O2)								

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	-1	Corrosion/irritatio n cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Hydrogen peroxide (H2O2)	-	-	Υ	-	-	-

Nom chimique	Sensibilisati	Espèce	STOT -	Organes	Espèce	STOT -	Organes	Espèce	Danger par
	on cutanée		exposition	cibles		exposition	cibles		aspiration
			unique			répétée			
Hydrogen peroxide	_	-	(RD50: 0.665	respiratory	-	-	_	-	-
(H2O2)			mg/L air)	system					

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée non applicable.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

non applicable.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun(e) connu(e).

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

Toxicité pour la reproduction Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition unique Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition répétée Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration non applicable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs

endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

ÉcotoxicitéAucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en

utilisation normale. N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

	Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
		aquatiques		micro-organismes	
ſ	Hydrogen peroxide	1.38 mg/L (Skeletonema	16.4 mg/L (Pimephales	1000 mg/L (OECD 209;	2.4 mg/L (Daphnia pulex;
	(H2O2)	costatum; 72 h)	promelas; 96 h)	activated sludge of a	48 h)
				predominantly domestic	
L				sewage; 3 h)	

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Hydrogen peroxide (H2O2)	0.63 mg/L (Skeletonema costatum; 3 d)	5 mg/L (Pimephales promelas; 4 d)	0.63 mg/L (Daphnia magna; 21 d)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de	Dégradation abiotique	Dégradation abiotique	Biodégradabilité
	biodégradabilité facile	par hydrolyse	par photolyse	
	(OCDE 301)			
Hydrogen peroxide (H2O2)	99 % (O2; OECD 209;	-	-	80 to 90% (Guideline not
	0.125 d)			indicated; aerobic;
				activated sludge
				(adaptation not specified);
				0.5 h)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Hydrogen peroxide (H2O2)	-1.57	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Evaluation FBT et VFVB	Addute information disponible.	
	Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Hydro	ogen peroxide (H2O2)	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil

endocriniennes règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs

endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

UN2984

5.1

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

UN2984, PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1, III Description

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A803 **Code ERG** 5L

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les Remarque:

PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro UN2984

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 5.1

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

UN2984, PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1, III Description

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 65 F-H, S-Q N° d'urgence

14.7 Transport maritime en vrac

selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

Remarque: L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

RID

14.1 Numéro UN ou numéro UN2984

d'identification

PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 5.1

transport

14.4 Groupe d'emballage

UN2984, PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1, III Description

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 65 Code de classification 01

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN2984

d'identification

PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 5.1

transport 14.4 Groupe d'emballage Ш

UN2984, PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1, III, (E) Description

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 65 01 Code de classification Code de restriction en tunnel (E)

ADN

UN2984 14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE 14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

UN2984, PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1, III Description

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

14.5 Polluant marin non réglementé

Code de classification 01 Étiquette(s) de danger 5.1 Quantité limitée (LQ) 5 L Équipements nécessaires PP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

5.1

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Hydrogen peroxide (H2O2)	75	-

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

or Troubles Thytopharmaccutiques (Tronzous/Or)			
Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)		
Hydrogen peroxide (H2O2)	Agent phytosanitaire		

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Hydrogen peroxide (H2O2)	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 3 : Hygiène vétérinaire Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 5 : Eau potable Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 1 : Hygiène humaine

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentesdes États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant

C-91911011-001_PGP_CLPR7_EUR - Ariel Professional S8 - SC Détachant HydrOxi.

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul

Date d'émission : 15-oct.-2024

Date de révision 15-oct.-2024

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés,

sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Page 14/14